

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 21/06/2024, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION		
<b>REGLEMENT INTERIEUR DU PRIX DE L'ENTREPRENEUR</b>		
<b><u>Date d'affichage de la convocation</u></b> 21/06/2024	<b><u>Date d'affichage de la délibération</u></b> 04/07/2024	<b><u>Secrétaire de séance</u></b> BREARD Jean-Claude

### Etaient présents : 95

AOUN Cédric, AUFRECHTER Fabien, BARRON Philippe, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUNET Yvette, COGNET Raphaël, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LEPINTE Fabrice, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guyline, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PERRON Yann, PERSIL Albert, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIPART Jean-Marie, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

### Absent(s) représenté(s) : 40

AIT Eddie a donné pouvoir à BARRON Philippe  
ARENOU Catherine a donné pouvoir à ZAMMIT-POPESCU Cécile  
AUJAY Nathalie a donné pouvoir à PERSIL Albert  
BEGUIN Gérard a donné pouvoir à GUILLAUME Cédric  
BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami  
BERMANN Clara a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila  
BERTRAND Alain a donné pouvoir à BOUTON Rémy  
BORDG Michaël a donné pouvoir à RIPART Jean-Marie  
BOURSALI Karim a donné pouvoir à COGNET Raphaël  
BRUSSEAU Pascal a donné pouvoir à JAUNET Suzanne  
CALLONNEC Gaël a donné pouvoir à ESCRIBANO-OBEJO Maria  
CHAMPAGNE Stéphan a donné pouvoir à PERRON Yann  
CHARNALLET Hervé a donné pouvoir à LAIGNEAU Jean-Pierre  
COLLADO Pascal a donné pouvoir à GAULARD Didier  
DAUGE Patrick a donné pouvoir à JOSSEAUME Dominique  
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à KONKI Nicole  
DOS SANTOS Sandrine a donné pouvoir à BREARD Jean-Claude  
DUBERNARD Marie-Christine a donné pouvoir à DE LAURENS Benoît  
EL ASRI Sabah a donné pouvoir à MEUNIER Patrick  
FAVROU Paulette a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse  
JOREL Thierry a donné pouvoir à WOTIN Maël

KAUFFMANN Karine a donné pouvoir à LAVIGOGNE Jacky  
LE GOFF Séverine a donné pouvoir à MARIAGE Joël  
LEBOUC Michel a donné pouvoir à GARAY François  
LEMARIE Lionel a donné pouvoir à POYER Pascal  
LITTIERE Mickaël a donné pouvoir à FONTAINE Franck  
LONGEAULT François a donné pouvoir à LECOLE Gilles  
MALAIS Anne-Marie a donné pouvoir à MADEC Isabelle  
MELSENS Olivier a donné pouvoir à GODARD Carole  
MERY Philippe a donné pouvoir à OLIVIER Sabine  
MINARIK Annie a donné pouvoir à VIREY Louis-Armand  
NICOT Jean-Jacques a donné pouvoir à DE JESUS-PEDRO Nelson  
PEULVAST-BERGEAL Annette a donné pouvoir à GIRAUD Lionel  
PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc  
PRELOT Charles a donné pouvoir à BROSSE Laurent  
REBREYEND Marie-Claude a donné pouvoir à SIMON Josiane  
RIOU Hervé a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien  
SMAANI Aline a donné pouvoir à LEFRANC Christophe  
VOILLOT Bérengère a donné pouvoir à KERIGNARD Sophie  
VOYER Jean-Michel a donné pouvoir à MOREAU Jean-Marie

**Absent(s) non représenté(s) : 1**

SAINZ Luis

**Absent(s) non excusé(s) : 5**

ANCELOT Serge, CHARBIT Jean-Christophe, GRIMAUD Lydie, OURS-PRISBIL Gérard, SOUSSI Elsa

**128 POUR :**

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, BRUSSEAUX Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUC Michel, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZUCCARELLI Fabrice

**0 CONTRE :**

**2 ABSTENTION :**

LEFRANC Christophe, NAUTH Cyril

**6 NE PREND PAS PART :**

BORDG Michaël, DOS SANTOS Sandrine, EL ASRI Sabah, JUMEAUCOURT Philippe, SAINZ Luis,  
ZAMMIT-POPESCU Cécile

# EXPOSÉ

La Communauté urbaine a mis en œuvre à partir de 2017 le Prix de l'Entrepreneur de la Communauté urbaine pour valoriser les initiatives entrepreneuriales sur le territoire et soutenir le développement de l'activité économique. Cet événement contribue à l'émergence de projets et permet d'identifier les talents du territoire pour mieux les accompagner.

Les objectifs de ce dispositif sont de :

- Mettre en lumière les talents d'entrepreneurs du territoire ;
- Illustrer les parcours des créateurs et entrepreneurs ;
- Valoriser, promouvoir la dynamique économique et industrielle du territoire ;
- Stimuler la créativité du tissu économique territorial ;
- Soutenir et renforcer l'attractivité et l'image du territoire.

Le Prix de l'Entrepreneur participe ainsi à favoriser la création d'entreprise, le développement de l'entrepreneuriat, l'attractivité et l'innovation sur le territoire de la Communauté urbaine.

Les quatre premières éditions ont eu lieu fin 2017, fin 2018, début 2020 et fin 2022, avec des cérémonies de remise des prix qui se sont déroulées respectivement le 1<sup>er</sup> février 2018, le 19 mars 2019, le 25 février 2020 et le 8 novembre 2022.

Ces quatre éditions ont été organisées en application du règlement adopté par délibération du Conseil communautaire du 28 septembre 2017. Il a ensuite été modifié par délibérations des Conseils communautaires du 4 juillet 2018, 12 juillet 2019 et 14 avril 2022.

Au regard du succès des précédentes éditions, il est proposé que cet événement soit reconduit et qu'une nouvelle édition soit organisée.

Pour tenir compte des enseignements des précédentes éditions au regard des enjeux actuels de la Communauté urbaine, il convient de faire évoluer le règlement pour cette nouvelle édition, notamment les catégories de prix : il est proposé de passer d'une catégorisation de prix selon le cycle de vie de l'entreprise (« Etudiant », « Créateur », « Entreprise de plus de 3 ans », « Implantation ») à une catégorisation thématique des prix (« Créateur », « Innovation », « Economie circulaire »).

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le règlement du Prix de l'entrepreneur de la Communauté urbaine modifié joint en annexe,
- de donner délégation au Président pour octroyer les dotations aux lauréats de chacun des Prix, dotations inscrites au chapitre 65, nature 65132, antenne 9001,
- d'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

*Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :*

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

**VU** le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation adopté par la délibération n° CR 2022-029 du 19 mai 2022,

**VU** la délibération n° CP 2022-193 du 20 mai 2022 relative au soutien aux agences départementales (91, 95), à des organismes de développement économique et autorisations diverses,

**VU** la délibération n° CP 2023-339 du 21 septembre 2023 relative à l'autorisation donnée à la Communauté urbaine pour participer au financement de régimes d'aide régionaux,

**VU** les statuts de la Communauté urbaine,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n° CC\_17\_09\_28\_31 du 28 septembre 2017 portant approbation du règlement du prix annuel de l'entrepreneur de la Communauté urbaine,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n° CC\_18\_07\_04\_50 du 4 juillet 2018 portant modification du règlement du prix annuel de l'entrepreneur de la Communauté urbaine,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n° CC\_2019-07-12\_23 du 12 juillet 2019 portant modification du règlement du prix annuel de l'entrepreneur de la Communauté urbaine,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n° CC\_2022-04-14\_33 du 14 avril 2022 portant modification du règlement du prix annuel de l'entrepreneur de la Communauté urbaine,

**VU** la convention autorisant l'attribution d'aides directes aux entreprises dans le cadre du Prix de l'entrepreneur GPS&O adoptée par délibération n° CP 2022-371 du 10 novembre 2022,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n° CC\_2023-04-06\_42 du 6 avril 2023 portant sur l'approbation de la stratégie et du plan d'actions économie circulaire de la Communauté urbaine,

**VU** le projet de règlement modifié proposé,

**VU** l'avis favorable émis par la Commission 3\_Aménagement du territoire le 18 juin 2024,

## APRES EN AVOIR DELIBERE,

**ARTICLE 1 : APPROUVE** le règlement du Prix de l'Entrepreneur GPS&O de la Communauté urbaine modifié joint en annexe.

**ARTICLE 2 : DONNE** délégation au Président pour octroyer les dotations aux lauréats de chacun des prix.

**ARTICLE 3 : AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 04/07/2024

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 03/07/2024

Exécutoire le : 04/07/2024

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification  
Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
Aubergenville, le 27 juin 2024

Le Président



ZAMMI POPESCU Cécile